



COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES
SIXIÈME SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES
(2004-2005)
LE 18 JANVIER 2005

1.00 RECUEILLEMENT

À 19 h 45, M^{me} Marie-Louise Kerneïs, présidente, déclare la présente séance ouverte.

2.0 PRÉSENCES

À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES TENUE LE 18 JANVIER 2005 À 19 H 45 AU 50, BOULEVARD TASCHEREAU À LA PRAIRIE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME MARIE-LOUISE KERNEÏS ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

M^{mes} Claudine Caron-Lavigueur (2), Solange Couture Dubé (14), Linda Crevier (15), Denise Daoust (18), Suzanne Gaudette (8), Claudette Labre-Do (13), Margot Pagé (17), Micheline Patenaude-Fortin (1), Diane Soucy (4), Louise Tremblay (20)

MM. Éric Allard (10), Jean-Pierre Bélair (9), André Dugas (11), Marcel Gélinas (3), Guy Sylvain (16), Alban Synnott (12)

ABSENCES

M^{mes} Lise Beauchamp-Brisson (19), Pascale Godin (6)

MM. Yvon Derome (21), Yves Garand (5)

TOUS COMMISSAIRES FORMANT QUORUM

ET :

M^{me} Chantal Richer, commissaire représentante du comité de parents au niveau secondaire

M. Roch Thibault, commissaire représentant du comité de parents au niveau primaire

AINSI QUE :

M^{mes} SUSAN TREMBLAY, directrice générale

CAROLE BLOUIN, directrice générale adjointe

M. OSVALDO PAOLUCCI, directeur général adjoint

ET :

M^{mes} MICHELLE FOURNIER, directrice du Service des ressources humaines

SUZANNE GOSSELIN, directrice des Services éducatifs aux jeunes

MM. RICHARD BÉDARD, coordonnateur/directeur du Service des ressources matérielles

MAURICE BROSSARD, directeur du Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle

PIERRE GASTALDY, directeur du Service des ressources matérielles

PIERRE MARCHAND, directeur du Service des ressources financières

GILLES PRESSEAU, secrétaire général

3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M^{me} Annie Jacques, parent de la ville de Saint-Constant

M^{me} Jacques fait part des représentations de parents provenant du secteur des A de la ville de Saint-Constant. Elle dépose un document, lequel questionne les hypothèses retenues par la Commission scolaire concernant la révision du réseau des écoles de Saint-Constant. Le document est remis à chaque commissaire.

M^{me} Diane Larocque, parent de la ville de Saint-Constant

M^{me} Larocque fait part de son point de vue concernant la révision du réseau pour les écoles de Saint-Constant. Elle est du secteur des A et elle s'interroge sur les hypothèses présentement retenues par la Commission scolaire.



No de résolution
ou annotation

M. Yves-André Ferland, parent de la ville de Saint-Constant

M. Ferland commente la question de la révision du réseau des écoles pour la ville de Saint-Constant, notamment par rapport au secteur des C de cette ville. Il commente aussi le déplacement du secteur des B.

M^{me} Sylvie Bolduc, parent de la ville de Saint-Constant

M^{me} Bolduc commente les hypothèses de la Commission scolaire quant à la question de la révision du réseau des écoles pour la ville de Saint-Constant.

M^{me} Nancy Breton, parent de la ville de Saint-Constant

M^{me} Breton commente les hypothèses de la Commission scolaire quant à la question de la révision du réseau des écoles pour la ville de Saint-Constant. Elle commente notamment les transferts des élèves du secteur des P de la ville de Saint-Constant.

M^{me} Marie-Louise Kerneïš, présidente, souligne que le questionnement sera repris lors du point prévu à l'ordre du jour.

.-1762-01-05

4.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur André Dugas, commissaire,

que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié à savoir :

5.0 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

6.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE & SecrÉTARIAT GÉNÉRAL

- 6.01 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2004
- 6.02 Révision du réseau des établissements 2005-2006
- 6.03 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour les années 2005-2008 – Actes d'établissement 2005-2006 – Liste des établissements 2005-2006 - Adoption
- 6.04 Politique sur les communications pour consultation – Autorisation
- 6.05 Prix Hubert-Reeves – Demande de renouvellement
- 6.06 Financement des commissions scolaires – Écoles privées (**sujet ajouté**)

7.0 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES

- 7.01 Demandes d'expulsion d'une école
- 7.02 Calendrier scolaire 2005-2006 : Adoption
- 7.03 École Louis-Philippe-Paré – Remplacement des programmes confessionnels ministériels par un programme d'études local d'éthique et de culture religieuse au 1^{er} cycle du secondaire (**sujet ajouté**)

8.0 SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

9.0 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

10.0 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

- 10.01 Implantation du projet « Cartes d'achat / Visa Desjardins » - Approbation
- 10.02 Implantation du projet « Cartes d'achat / Master Card BMO » - Approbation

11.0 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

- 11.01 Vente de terrain sur la rue Jogues : Demande de délai supplémentaire par « Les habitations de la Rive »

12.0 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

13.0 SERVICE DE L'INFORMATION

14.0 FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC

15.0 COMITÉ DE PARENTS



No de résolution
ou annotation

16.0 DEMANDE D'INFORMATION

17.0 COMMUNICATION DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

18.0 DÉPÔT DE DOCUMENTS

- 18.01 Lettre d'appui à la réforme de la FCSQ
- 18.02 Extrait du contrat de transport scolaire
- 18.03 Revue « Virage » - Décembre 2004
- 18.04 Lettre de félicitations de la FCSQ concernant le Rapport annuel 2003-2004 de la CSDGS
- 18.05 Démission d'un membre du conseil d'établissement de l'école de la Magdeleine, délégué au comité de parents
- 18.06 Communiqué – Prix du Lieutenant Gouverneur du Québec
- 18.07 Communiqué – Médaille du Gouverneur général du Canada
- 18.08 Zoom sur la mise en œuvre du plan d'action de la Politique gouvernemental d'éducation des adultes et de formation continue
- 18.09 Lettre du Ministre de l'Environnement concernant la consultation sur le Plan de développement durable du Québec
- 18.10 Dossiers prioritaires – Lettre de la FCSQ (**sujet ajouté**)

19.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.0 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

1. **Vente de terrains à Sainte-Catherine**
Ce sujet est à l'ordre du jour.
2. **Accessibilité aux services de garde lors de fermeture d'école pour intempéries**
En suivi.
3. **Application de la résolution portant sur la modification à une zone de sécurité (La Saline) versus conditions incluant la voie ferrée**
En suivi.
4. **Démolition de l'Académie Langlois à Hemmingford**
Ce sujet sera discuté lors de la séance plénière du conseil des commissaires du 25 janvier 2005.
5. **École Jean-XXIII – Modification au protocole d'entente # 94-09-455 avec la ville de La Prairie**
En attente de réponses.
6. **Délimitation des terrains de stationnement entre l'école Saint-François-Xavier et la Caisse populaire de La Prairie**
Ce sujet est réglé, puisqu'après vérification, il n'y a aucun problème.
7. **Règles relatives à la distribution des médicaments non prescrits dans les écoles**
En attente de réponses.
8. **Comité ad hoc sur la visibilité du conseil des commissaires**
Rencontre à venir.
9. **Bibliothèques scolaires – État de situation**
Ce sujet sera discuté lors de la séance plénière du conseil des commissaires du 25 janvier 2005, en lien avec le plan sur la qualité du français.
10. **Journées portes ouvertes dans les deux centres de formation professionnelle – 3 et 4 février 2005**
Les journées portes ouvertes sont réservées au personnel à l'interne.



C.C.- 1763-01-05

6.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
6.01 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2004

- DISPENSATION

CONSIDÉRANT l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que « Le conseil des commissaires peut, par résolution, dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance où il est approuvé »;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alban Synnott, commissaire,

que le secrétaire général soit dispensé de faire la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2004.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- APPROBATION

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alban Synnott, commissaire,

que le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2004 soit adopté en tenant compte de la modification suivante au point 16.02 : « Qu'est-ce qui existe pour faire part des résultats atteints par une école spécifique. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.02 RÉVISION DU RÉSEAU DES ÉTABLISSEMENTS 2005-2006

M. Osvaldo Paolucci, directeur général adjoint, présente le dossier et fait un rappel des origines de la révision du réseau des écoles, laquelle a touché tout le territoire de la Commission scolaire.

Il rappelle que la Loi sur l'instruction publique (LIP) prévoit que les bassins sont établis à partir du concept de la proximité du lieu de résidence (article 239 de la LIP).

Il commente ensuite les divers documents déposés. Il demande de corriger, à l'annexe 1 du document « Révision du réseau des établissements – Écoles de Saint-Constant – Rapport de consultation » (L'hypothèse proposée par l'école Piché-Dufrost), le début de la première puce qui commence par « Que les écoles ... » par « **Que les élèves ...** ». Il fait remarquer également qu'une note a été inscrite à l'acte d'établissement 2005-2006 de l'école Jacques-Leber, annonçant qu'exceptionnellement et uniquement pour l'année 2005-2006, cette école pourra y offrir de l'enseignement primaire, s'il y a lieu.

Il explique que le plan d'accompagnement transitoire pourra être adapté selon les besoins des parents et des élèves.

La directrice générale, M^{me} Susan Tremblay, confirme que les mesures d'accompagnement comprennent, entre autres, la présence d'un adulte près de la voie ferrée, à l'instar des mesures de sécurité offertes aux élèves qui prennent l'autobus scolaire pour une première fois.

Elle souligne par ailleurs que le concept de « zone tampon » n'est plus un concept utilisé, puisque la loi prévoit que le critère de proximité est à privilégier.

Les prévisions de la Commission scolaire vont jusqu'à 2008-2009, explique Monsieur Paolucci, quant à la stabilité de la durée du projet de révision de bassin qui est soumis par la Commission scolaire.

La directrice générale, M^{me} Susan Tremblay, rappelle qu'il y a une mesure prévoyant une période de transition d'une durée d'une année, laquelle évite



No de résolution
ou annotation

C.C.- 1765-01-05

aux parents de payer les nouveaux frais occasionnés par un tel redécoupage.

6.02a RÉVISION DU RÉSEAU DES ÉTABLISSEMENTS – SECTEUR NORD-OUEST – ÉCOLES DE SAINT-CONSTANT

M. Osvaldo Paolucci, directeur général adjoint, présente le dossier.

CONSIDÉRANT l'orientation du conseil des commissaires à l'effet de compléter la révision du réseau des établissements dès l'année scolaire 2005-2006;

CONSIDÉRANT que l'atteinte de cet objectif passe par un redécoupage du territoire des écoles de Saint-Constant;

CONSIDÉRANT la responsabilité de la Commission scolaire de desservir l'ensemble de la clientèle;

CONSIDÉRANT les résultats de la consultation et de son analyse;

CONSIDÉRANT la lettre émanant de la ville de Saint-Constant confirmant la sécurité entourant la traverse de niveau de la voie ferrée du boulevard Monchamp;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur André Dugas, commissaire,

d'adopter l'**hypothèse n° 2** de redécoupage du territoire des écoles de Saint-Constant, et ce, à compter de l'année scolaire 2005-2006;

d'adopter les nouveaux bassins de clientèle de chaque école, tel que déposé sous la cote 6.02;

de permettre aux élèves actuellement en cinquième année du primaire de demeurer dans leur école pour l'année scolaire 2005-2006, si tel est le désir de leurs parents;

de mettre en place un plan transitoire d'accompagnement permettant aux élèves ayant à traverser la voie ferrée de développer de bonnes habitudes de sécurité;

que chaque école concernée mette en place un processus d'accueil facilitant la transition dans un nouveau milieu pour les élèves et les parents.

Le vote est demandé et se lit comme suit :

ONT VOTÉ POUR : 14 commissaires
A VOTÉ CONTRE : 1 commissaire
ABSTENTION : 2 commissaires

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

6.02b RÉVISION DU RÉSEAU DES ÉTABLISSEMENTS – SECTEUR NORD-OUEST – ÉCOLES DE SAINT-CONSTANT

M. Osvaldo Paolucci, directeur général adjoint, présente le dossier.

CONSIDÉRANT les orientations prises par le conseil des commissaires relativement à la démarche pour la révision du réseau des établissements amorcée en 2001-2002;

CONSIDÉRANT les orientations prises concernant le redécoupage du territoire des écoles de Saint-Constant;

C.C.- 1766-01-05



IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alban Synnott, commissaire, d'adopter les orientations suivantes :

- que l'école Armand-Frappier récupère les élèves de la troisième secondaire, en tenant compte de son nouveau bassin géographique à compter de l'année scolaire 2005-2006;
- que l'école Jacques-Leber devienne uniquement une école qui accueille des élèves de la première, deuxième et troisième secondaire, en tenant compte de son nouveau bassin géographique à compter de l'année scolaire 2005-2006;
- que l'école Félix-Leclerc récupère les groupes d'élèves de la sixième année du primaire, en tenant compte de son nouveau bassin géographique à compter de l'année scolaire 2005-2006;
- que l'école Vinet-Souigny récupère les groupes d'élèves de la sixième année du primaire, en tenant compte de son nouveau bassin géographique à compter de l'année scolaire 2005-2006;
- que l'école de l'Aquarelle continue à accueillir des élèves du préscolaire à la sixième année du primaire, en tenant compte de son nouveau bassin géographique à compter de l'année scolaire 2005-2006;
- que l'école Piché-Dufrost continue à accueillir des élèves du préscolaire à la sixième année du primaire, en tenant compte de son nouveau bassin géographique à compter de l'année scolaire 2005-2006.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 1767-01-05

6.02c RÉVISION DU RÉSEAU DES ÉTABLISSEMENTS – SECTEUR NORD – ÉCOLE JEAN-LEMAN

M. Osvaldo Paolucci, directeur général adjoint, présente le dossier.

CONSIDÉRANT les prévisions de clientèle pour l'année scolaire 2005-2006;

CONSIDÉRANT la décision prise par le conseil des commissaires le 20 janvier 2004;

CONSIDÉRANT l'adhésion du conseil d'établissement de l'école Jean-Leman;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Margot Pagé, commissaire, d'adopter les orientations suivantes :

- que l'école Jean-Leman accueille un maximum de 26 groupes d'élèves du préscolaire et du primaire pour l'année scolaire 2005-2006;
- que le ou les groupes d'élèves en surplus au préscolaire à l'école Jean-Leman soient transférés dans une autre école de Candiac ou de La Prairie selon les disponibilités;
- que ces mêmes groupes d'élèves retournent à l'école Jean-Leman l'année suivante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

U.C.- 1768-01-05

6.02d RÉVISION DU RÉSEAU DES ÉTABLISSEMENTS – SECTEUR NORD-OUEST – ÉCOLE DE L'ODYSSÉE

M. Osvaldo Paolucci, directeur général adjoint, présente le dossier.

CONSIDÉRANT les prévisions de clientèle pour l'année scolaire 2005-2006;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT la décision prise par le conseil des commissaires le 20 janvier 2004;

CONSIDÉRANT l'adhésion du conseil d'établissement de l'école de l'Odysée;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Solange Couture Dubé, commissaire, d'adopter les orientations suivantes :

- que le ou les groupes d'élèves en surplus au préscolaire à l'école de l'Odysée soient transférés à l'école des Bourlingueurs-Sainte-Catherine pour l'année scolaire 2005-2006;
- que ce ou ces mêmes groupes d'élèves retournent à l'école de l'Odysée l'année suivante;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.03 PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES POUR LES ANNÉES 2005-2008 – ACTES D'ÉTABLISSEMENT 2005-2006 – LISTE DES ÉTABLISSEMENTS 2005-2006 - ADOPTION

C.C.- 1769-01-05

6.03a PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2005-2006 – 2006-2007 – 2007-2008

M. Gilles Presseault, secrétaire général, présente le dossier.

CONSIDÉRANT le résumé (inclus en annexe) des résultats de la consultation formelle sur le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (2005-2006) et les actes d'établissement (2005-2006) selon les articles, 211, 193 et 79 de la Loi sur l'instruction publique, cette consultation s'étant déroulée du 10 novembre 2004 au 17 décembre 2004;

CONSIDÉRANT les orientations retenues par les membres du conseil des commissaires relativement à la révision du réseau des établissements;

CONSIDÉRANT que les hypothèses soumises concernant la révision du réseau 2005-2006 ne modifient en rien le « Plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour les années 2005-2008 » transmis en consultation;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marcel Gélinas, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires adoptent le Plan triennal (2005-2006, 2006-2007, 2007-2008) de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries, tel que déposé en annexe sous la cote 6.03a.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.- 1770-01-05

6.03b LISTE DES ÉTABLISSEMENTS 2005-2006 - ADOPTION

M. Gilles Presseault, secrétaire général, présente le dossier.

CONSIDÉRANT le résumé (inclus en annexe) des résultats de la consultation formelle sur le Plan triennal de répartition de destination des immeubles (2005-2008), la liste des établissements (2005-2006) et les actes d'établissement (2005-2006) selon les articles 211 et 79 de la Loi sur l'instruction publique, cette consultation s'étant déroulée du 10 novembre 2004 au 17 décembre 2004;



No de résolution
ou annotation

1771-01-05

CONSIDÉRANT les orientations retenues par les membres du conseil des commissaires relativement à la révision du réseau des établissements;

CONSIDÉRANT que les hypothèses soumises concernant la révision du réseau 2005-2006 ne modifient en rien la liste des établissements 2005-2006 transmise en consultation;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Pierre Bélaïr, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires adoptent la liste des établissements de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries pour l'année scolaire 2005-2006, telle que déposée en annexe sous la cote 6.03b.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.03c DÉLIVRANCE DES ACTES D'ÉTABLISSEMENT POUR 2005-2006

M. Gilles Presseault, secrétaire général, présente le dossier.

La présidente, M^{me} Marie-Louise Kerneïs, et la directrice générale, M^{me} Susan Tremblay, apportent des commentaires additionnels. Une précision sera apportée à la remarque de l'École de formation professionnelle de Châteauguay.

CONSIDÉRANT l'adoption du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2005-2008 de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries;

CONSIDÉRANT l'adoption de la liste des établissements 2005-2006;

CONSIDÉRANT les décisions prises par les membres du conseil des commissaires concernant la révision du réseau des établissements 2005-2006;

CONSIDÉRANT le résumé (inclus en annexe) des résultats de la consultation formelle sur le Plan triennal de répartition de destination des immeubles (2005-2008), la liste des établissements (2005-2006) et les actes d'établissement (2005-2006) selon les articles 211 et 79 de la Loi sur l'instruction publique, cette consultation s'étant déroulée du 10 novembre 2004 au 17 décembre 2004;

CONSIDÉRANT son analyse de certaines contraintes organisationnelles soumises par le milieu;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Roch Thibault, commissaire représentant du comité de parents,

que pour l'année 2005-2006, soit délivré un acte d'établissement à chacune des écoles et à chacun des centres, conformément au document déposé en annexe sous la cote 6.03c et ajusté selon la décision prise par les membres du conseil des commissaires sur la révision du réseau des établissements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.04 POLITIQUE SUR LES COMMUNICATIONS POUR CONSULTATION - AUTORISATION

M. Gilles Presseault, secrétaire général, présente le document. Des modifications seront apportées. Le document sera mis en consultation



auprès du comité de parents et des conseils d'établissement, du 24 janvier au 30 mars 2005.

La remise des avis au Service du secrétariat général et de l'information devra se faire au plus tard le **mercredi 30 mars 2005 à 16 heures**. Le conseil des commissaires adoptera cette politique le 12 avril 2005.

C.C.- 1772-01-05

6.05 PRIX HUBERT-REEVES

M. Gilles Presseault, secrétaire général, présente le dossier. Il répond à une question.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Éric Allard, commissaire,

que la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries accorde une somme de quatre cent dollars (400 \$) pour la réalisation d'activités dans le cadre du Prix Hubert-Reeves pour l'année scolaire 2004-2005.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.- 1773-01-05

6.06 FINANCEMENT DES COMMISSIONS SCOLAIRES – ÉCOLES PRIVÉES

La présidente, M^{me} Marie-Louise Kerneis, présente le dossier. Des commissaires s'expriment.

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a décidé de financer des écoles juives privées à la hauteur de ce qu'il accorde aux écoles du réseau public afin de « favoriser les échanges culturels »;

CONSIDÉRANT que cette décision aura pour effet de relancer le débat sur la déconfectionnalisation progressive de l'école publique et sur le niveau de financement accordé aux commissions scolaires et aux écoles privées du Québec;

CONSIDÉRANT la réaction offerte par le président de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ), Monsieur André Caron, concernant le financement du réseau des commissions scolaires;

CONSIDÉRANT le mémoire présenté dans le cadre du projet de la Loi 73 par la Fédération des commissions scolaires (FCSQ) et l'Association des directeurs généraux des commissions scolaires (ADIGECS), où il est précisé que :

« ... La FCSQ et l'ADIGECS estiment que pour répondre à la demande croissante des élèves et des parents pour ce type de projets et d'activités, les commissions scolaires doivent disposer de ressources supplémentaires afin de permettre la plus grande accessibilité possible des élèves des écoles publiques à ces programmes et activités.

La FCSQ et l'ADIGECS estiment que le réseau public est traité inéquitablement par rapport au réseau privé qui sélectionne à outrance les élèves les plus performants et qui peut charger des frais illimités aux parents. Rappelons que les écoles privées au Québec bénéficient d'un des plus hauts taux de financement gouvernemental au Canada. De plus, le gouvernement finance le transport des élèves du privé à la hauteur de plusieurs millions de dollars, ce qui est tout à fait aberrant!

Sans exiger l'abolition totale du financement du réseau privé, la FCSQ et l'ADIGECS demandent au gouvernement de remettre en question le financement de l'enseignement privé pour une plus grande équité entre les deux réseaux, surtout dans le contexte budgétaire difficile pour l'État.... »;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT que cette décision du gouvernement du Québec va à l'encontre de la position énoncée par la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) et l'Association des directeurs généraux des commissions scolaires (ADIGECS);

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alban Synnott, commissaire,

1. De demander au gouvernement du Québec de renoncer à sa décision d'augmenter le niveau de financement alloué aux écoles privées du Québec.
2. De demander à la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) d'intervenir en ce sens auprès du gouvernement du Québec.
3. De transmettre copie de cette résolution aux députés du territoire de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries ainsi qu'à l'ensemble des commissions scolaires du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.0 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES
7.01 DEMANDES D'EXPULSION D'UNE ÉCOLE

HUIS CLOS

À 21 h 22,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Pierre Bélair, commissaire,
que les membres du conseil des commissaires siègent à huis clos.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DU HUIS CLOS

À 21 h 45,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alban Synnott, commissaire,
que le huis clos soit levé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.01a DEMANDE D'EXPULSION D'UN ÉLÈVE – Fiche # 5493606

CONSIDÉRANT la prise de connaissance du dossier;

CONDISÉRANT les informations reçues;

CONSIDÉRANT les règles de vie de l'école et la politique sur les psychotropes en vigueur à la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Diane Soucy, commissaire,

d'expulser l'élève portant le numéro de fiche **5493606** de l'école Louis-Philippe-Paré pour l'année scolaire 2004-2005 et d'accompagner le jeune et ses parents dans une démarche d'inscription vers une autre école de la Commission scolaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.01b DEMANDE D'EXPULSION D'UN ÉLÈVE – Fiche # 5458831

CONSIDÉRANT la prise de connaissance du dossier;

CONDISÉRANT les informations reçues;

C.C.- 1774-01-05

C.C.- 1775-01-05

C.C.- 1776-01-05

C.C.- 1777-01-05



CONSIDÉRANT les règles de vie de l'école et la politique sur les psychotropes en vigueur à la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Suzanne Gaudette, commissaire,

d'expulser l'élève portant le numéro de fiche **5458831** de l'école de la Magdeleine pour l'année scolaire 2004-2005 et d'accompagner le jeune et ses parents dans une démarche d'inscription vers une autre école de la Commission scolaire.

Le vote est demandé.

ONT VOTÉ POUR : 15 commissaires
A VOTÉ CONTRE : 2 commissaires

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

C.C.- 1778-01-05

7.02 CALENDRIER SCOLAIRE 2005-2006 - ADOPTION

M^{me} Suzanne Gosselin, directrice des Services éducatifs aux jeunes, présente le dossier. Après discussion, il est entendu que l'explication de la journée du 28 octobre sera ajoutée au sommaire.

Par ailleurs, des modifications ont été apportées à la version du calendrier présenté au conseil des commissaires du 19 octobre 2004, à savoir : déplacer la journée pédagogique du 7 octobre 2005 au 23 septembre 2005; le 28 avril 2005 devient la journée pédagogique conditionnelle numéro 2; le 19 mai 2005 devient la journée pédagogique conditionnelle numéro 1;

CONSIDÉRANT l'article 193 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit de soumettre à la consultation du comité de parents un projet relatif de calendrier scolaire 2005-2006 et suite à la consultation menée auprès de l'Association des professeurs de Lignery en vertu de l'article 8-4.05 de l'entente locale;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Micheline Patenaude-Fortin, commissaire,

d'adopter le calendrier scolaire 2005-2006 tel que déposé sous la cote 7.02 et portant la date du 13 janvier 2005.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.- 1779-01-05

7.03 ÉCOLE LOUIS-PHILIPPE-PARÉ - REMPLACEMENT DES PROGRAMMES CONFESIONNELS MINISTÉRIELS PAR UN PROGRAMME D'ÉTUDES LOCAL D'ÉTHIQUE ET DE CULTURE RELIGIEUSE AU 1^{ER} CYCLE DU SECONDAIRE

M^{me} Suzanne Gosselin, directrice des Services éducatifs aux jeunes, présente le dossier. Elle répond à des questions.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Roch Thibault, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires appuient la demande de renouvellement de l'autorisation à l'école Louis-Philippe-Paré pour l'année scolaire 2005-2006 pour le programme d'études local d'éthique et de culture religieuse au 1^{er} cycle du secondaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.0 SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

9.0 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES



C.C.- 1780-01-05
No de résolution
ou annotation

10.0 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES
10.01 IMPLANTATION DU PROJET « CARTES D'ACHAT / VISA DESJARDINS » - APPROBATION

M. Pierre Marchand, directeur du Service des ressources financières, présente le dossier. La directrice générale, M^{me} Susan Tremblay, et M. Pierre Marchand répondent à une question.

CONSIDÉRANT l'implantation d'un projet pilote « cartes d'achat »;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alban Synnott, commissaire,

d'autoriser le directeur du Service des ressources financières de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries, M. Pierre Marchand, à présenter à Visa Desjardins une demande d'émission de cartes d'achat pour la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries et quelques membres du personnel de ses unités administratives (écoles, centres, services);

que le représentant, M. Pierre Marchand, soit autorisé à signer pour et au nom de la corporation tout document nécessaire ou utile pour donner effet aux présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.- 1781-01-05

10.02 IMPLANTATION DU PROJET « CARTES D'ACHAT / MASTER CARD BMO » - APPROBATION

M. Pierre Marchand, directeur du Service des ressources financières, présente le dossier.

CONSIDÉRANT l'implantation d'un projet pilote « cartes d'achat »;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Louise Tremblay, commissaire,

d'autoriser le directeur du Service des ressources financières de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries, M. Pierre Marchand, à présenter à Master Card – Banque de Montréal une demande d'émission de cartes d'achat pour la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries et quelques membres du personnel de ses unités administratives (écoles, centres, services);

que le représentant, M. Pierre Marchand, soit autorisé à signer pour et au nom de la corporation tout document nécessaire ou utile pour donner effet aux présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 1782-01-05

11.0 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES
11.01 VENTE DE TERRAIN SUR LA RUE JOGUES : DEMANDE DE DÉLAI SUPPLÉMENTAIRE PAR « LES HABITATIONS DE LA RIVE »

M. Pierre Gastaldy, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que le projet du G.R.T.S.O. (Groupe de Ressources techniques du Sud-Ouest) est désormais en voie de réalisation (la caractérisation du sol est en cours);

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Denise Daoust, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires accordent, relativement aux offres d'achat déposées, un délai de 120 jours supplémentaires (du 25 janvier 2005 au 25 mai 2005 inclusivement) pour permettre au G.R.T.S.O. (Groupe de Ressources techniques du Sud-Ouest) de terminer l'élaboration de son projet.

Le vote est demandé et se lit comme suit :
ONT VOTÉ POUR : 16 commissaires
A VOTÉ CONTRE : 1 commissaire

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ



No de résolution
ou annotation

- 12.0 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS
- 13.0 SERVICE DE L'INFORMATION
- 14.0 FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC
- 15.0 COMITÉ DE PARENTS
- 16.0 DEMANDE D'INFORMATION
- 17.0 COMMUNICATION DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE
Communication de la présidente

La présidente, M^{me} Marie-Louise Kerneïs, commente la visite privée du ministre de l'Éducation, M. Pierre Reid à l'école Jean-Leman. Y participaient, des représentants de la ville de Candiac, M^{me} Margot Pagé, commissaire, des gestionnaires et des représentants du conseil d'établissement de l'école Jean-Leman. Il a été question de l'agrandissement de cette école, de celui du Centre d'éducation des adultes du Goéland, du Centre de formation Compétence-de-la-Rive-Sud, des demandes d'option en formation professionnelle et du financement de l'implantation de la fibre optique.

La présidente commente la présentation de la préfète de la MRC de Roussillon, M^{me} Jocelyne Bates, dans le cadre du déjeuner de l'Association des gens d'affaires de Roussillon.

Communication de la directrice générale

La directrice générale, M^{me} Susan Tremblay, attire l'attention sur les pièces en 18.06 « Prix du Lieutenant-gouverneur du Québec » dont les récipiendaires sont : Patrick Gaskin-Normand du Centre de formation Compétence-de-la-Rive-Sud et Pascale Laniel de l'École de formation professionnelle de Châteauguay, et en 18.07 « Médaille du Gouverneur général du Canada » dont les récipiendaires sont : Marc-Olivier St-Aubin de l'école de la Magdeleine, Alexandra Landry de l'école Louis-Cyr, Lindsay Pivin de l'école Louis-Philippe-Paré et Marie-Maude Dubuc de l'école Pierre-Bédard, et qui feront l'objet d'une diffusion dans les hebdomadaires. Elle souligne aussi le document 18.10 portant sur les dossiers prioritaires identifiés par la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ).

Elle rappelle la séance plénière du conseil des commissaires à l'école Saint-Édouard prévue le 25 janvier 2005 prochain.

À l'instar du personnel des centres administratifs, elle invite les commissaires à contribuer financièrement pour l'aide humanitaire aux victimes du Tsunami.

Communication du vice-président

Le vice-président, M. Guy Sylvain, invite les commissaires à échanger ultérieurement lors d'une séance plénière du conseil des commissaires, eu égard à la correspondance déposée en 18.05 concernant la démission d'un parent du conseil d'établissement de l'école de la Magdeleine.

18.0 DÉPÔT DE DOCUMENTS

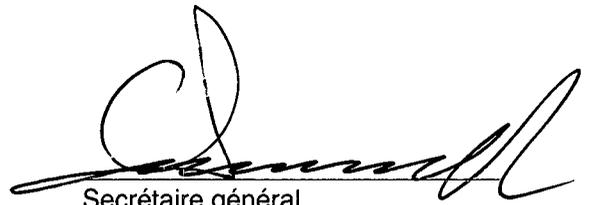
- 18.01 Lettre de soutien à la réforme de la FCSQ
- 18.02 Extrait du contrat de transport scolaire
- 18.03 Revue « Virage » - Décembre 2004
- 18.04 Lettre de félicitations de la FCSQ concernant le Rapport annuel 2003-2004 de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries
- 18.05 Démission d'un membre du conseil d'établissement de l'école de la Magdeleine, délégué au comité de parents
- 18.06 Communiqué – Prix du Lieutenant Gouverneur du Québec
- 18.07 Communiqué – Médaille du Gouverneur général du Canada
- 18.08 Zoom sur la mise en œuvre du plan d'action de la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue
- 18.09 Lettre du Ministre de l'Environnement concernant la consultation sur le Plan de développement durable du Québec
- 18.10 Dossiers prioritaires – Lettre de la FCSQ



No de résolution
ou annotation

19.0 LEVÉE DE LA SÉANCE
À 22 h 40, la présente séance est levée.


Présidence de la séance


Secrétaire général

A.13.02
D:\Textes\Cc\2004-2005\Procès-verbaux\2005.01.18.doc